Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570614
Centre d'intérêt: 120

Parti libéral du Québec. Commission Jeunesse.

A l'heure où la formation devient priorité : document d'orientation sur l'avenir de l'enseignement collégial au Québec : [présenté] à la Commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial / Commission Jeunesse, Parti libéral du Québec. -- Version prélim. -- [Montréal?] : La Commission, [1992].
35 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Formation fondamentale * Financement * Collégial (Ordre d'enseignement)

Dans son mémoire, la Commission Jeunesse reconnaît qu'un virage s'impose au collégial, que les cégeps sont des partenaires du développement, qu'une formation fondamentale solide et complète s'impose, qu'il faut éviter le prolongement indu des études et l'abandon et assurer une formation plus rigoureuse et que dans le financement du réseau la priorité doit être donnée à l'étudiant.

95-70614

O-133M

ASSEMBLÉE NATIONALE
REÇU

172 M

REÇU le
1 - AOUT 1994

'92 OCT -5 16:21

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
[illegible] (Québec) H8N 2J4

VERSION PRÉLIMINAIRE

À l'heure où la formation devient priorité

Document d'orientation sur l'avenir de l'enseignement collégial au Québec

Version préliminaire

présentée à la Commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial

Commission-Jeunesse
Parti libéral du Québec

Recu le OCT 2 0 1992

71-4555
703821

Table des matières

Introduction p. 3

1. Un virage qui s'impose p. 9

2. Les cégeps: partenaires du développement p. 11

3. Une formation fondamentale solide et complète p. 14

4. Éviter le prolongement indu des études et l'abandon p. 17

5.Une formation plus rigoureuse p. 21
- 5.1 Un secteur technique branché sur le marché du travail p. 21
- 5.2 Au secteur préuniversitaire: resserrer les exigences p. 25
- 5.3 Mesurer la qualité p. 28

6. Financement du réseau: priorité à l'étudiant p. 30

Conclusion p. 35

Introduction

Créés en 1967 pour faire suite au rapport Parent, nos cégeps célèbrent leur 25ième anniversaire d'existence. Aujourd'hui, ils soulèvent plusieurs questions. Remplissent-ils adéquatement leur rôle de formation? Rencontrent-ils les objectifs fixés à leur création? Sont-ils à la hauteur des attentes de la jeunesse du Québec? Sont-ils assez performants pour appuyer le développement économique du Québec, à l'heure où partout la formation devient la priorité?

Depuis le printemps dernier, un vaste débat a été enclenché sur l'avenir du réseau collégial québécois, suite à l'annonce, pour l'automne, de la tenue d'une commission parlementaire pour faire le point sur l'enseignement collégial. Plusieurs groupes entendent participer à cette réflexion qui devra permettre au gouvernement du Québec de dégager un consensus sur les orientations à prendre pour améliorer ce palier de notre système d'enseignement supérieur.

Riche des expériences de ses membres par rapport au milieu collégial, la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec est un intervenant privilégié pour participer activement à cette réflexion de société. Nous souhaitons donc proposer des avenues prometteuses en vue d'améliorer cette étape critique du cheminement académique des Québécois.

De 1967 à 1992: bilan

Les cégeps ont aujourd'hui 25 ans et, avant d'entreprendre toute réflexion sur leur avenir, il importe de saisir le fondement historique de ces institutions. En 1964, alors que la Révolution tranquille atteint son rythme de croisière, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement publie le résultat de ses travaux: le rapport Parent. Le gouvernement de Jean Lesage avait chargé cette commission d'étudier le système d'éducation québécois et de proposer les changements nécessaires. C'est ce qu'elle fit en recommandant la création d'un ministère de l'Éducation et en jetant les bases du système actuel en quatre paliers: primaire, secondaire, collégial et universitaire.

Le rapport Parent proposait la création de nouvelles institutions collégiales pour corriger les lacunes soulevées par un réseau éclaté, confessionnel, difficile d'accès et ayant une multitude de régimes

pédagogiques. C'est en se basant sur les 81 collèges classiques, les 61 écoles normales, les 35 institutions d'éducation familiale et les 48 instituts technologiques qu'en 1967, le gouvernement du Québec a entrepris une importante réforme visant à créer un véritable réseau collégial.

Les membres de la Commission Parent ont justifié la création des cégeps par la nécessité d'atteindre cinq objectifs que ceux-ci tentent de poursuivre depuis leur création. Ces objectifs sont : "assurer au plus grand nombre possible d'étudiants qui en ont les aptitudes, la possibilité de poursuivre des études de plus longue durée et de meilleure qualité; cultiver l'intérêt et la motivation chez les étudiants pour diminuer le nombre d'échecs et d'abandons prématurés; favoriser une meilleure orientation des étudiants selon leurs goûts et leurs aptitudes; hausser le niveau des études préuniversitaires et professionnelles; uniformiser le passage des études secondaires aux études supérieures et mieux préparer les étudiants à entreprendre ces dernières".[1]

Pour dresser un véritable bilan des résultats et de la performance des cégeps, il faut revenir aux objectifs ayant amené leur création.

1) *Assurer l'accès à l'enseignement post-secondaire*

Pour atteindre cet objectif, on a entrepris d'étendre le réseau d'enseignement supérieur à tout le territoire québécois, tant et si bien qu'aujourd'hui, la plupart des grandes villes, des pôles régionaux, des banlieues importantes et des villes moyennes ont un cégep. De même, certaines villes moins populeuses et éloignées disposent de centres d'études affiliés à un cégep. C'est le cas pour Chibougamau, Amos, Mont-Laurier, les Iles-de-la-Madeleine, Val-d'Or et Carleton. En 1992, après 25 ans d'existence, le réseau collégial comprend 48 cégeps dont 5 anglophones, 11 autres établissements publics et 25 collèges privés subventionnés. De surcroît, on a toujours assuré la gratuité du système en plus de mettre sur pied un régime d'aide financière pour les étudiants qui en ont besoin.

1 Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1964, Tome II, paragraphe 269.

Les résultats sont probants: le cégep a engendré une augmentation importante de la scolarisation des jeunes Québécois. Alors qu'en 1967, 7% des jeunes de 17 ans, 12% des 18 ans et 12% des 19 ans poursuivaient des études supérieures, vingt ans plus tard, c'était le cas pour 42% des 17 ans, 44% des 18 ans et 29% des 19 ans (rapport du Conseil des collèges 1987-88). Ainsi, le nombre d'étudiants au collégial a évolué significativement: de 14 077 en 1967, il est passé à 137 124 en 1984-85 pour diminuer à 126 015 en 1990-91.

2) *Diminuer les échecs et les abandons*

Ce n'est pas tout d'assurer l'accessibilité au niveau collégial, il faut également favoriser la persévérance dans les études. C'est du moins l'esprit du rapport Parent. Or, jusqu'ici les cégeps n'ont pas su empêcher un taux élevé d'abandon scolaire ni réduire le taux d'échec, ce qui engendre un prolongement indu et coûteux des études. Ainsi, on estime présentement qu'un étudiant sur trois quitte le collégial sans avoir obtenu de diplôme et que seule une minorité des étudiants obtient un diplôme à l'intérieur des délais prescrits.

3) *Favoriser une meilleure orientation des étudiants*

Les auteurs du rapport Parent voulaient également assurer une meilleure orientation de l'étudiant. À cet égard, ils cherchaient à donner à l'étudiant la possibilité de modifier son cheminement académique et visaient l'atteinte d'une répartition de la clientèle de 40% au secteur préuniversitaire et 60% au secteur professionnel.

Or, conséquence des problèmes d'orientation, le tiers des diplômes obtenus ne le sont pas dans l'option d'origine de l'étudiant. De même, les objectifs de répartition de la clientèle n'ont jamais été atteints. En effet, en 1967, cette répartition était de 66% au préuniversitaire et 34% au professionnel. Cette situation ne s'est pas vraiment corrigée avec le temps puisqu'en 1990-91, 57% des étudiants étaient au préuniversitaire et 43% au professionnel.

4) *Hausser le niveau des études*

Un des commentaires les plus courants entendus chez les étudiants du secteur général est à l'effet qu'ils ont l'impression de perdre leur temps au cégep. À défaut d'une évaluation sérieuse et objective des programmes et des établissements, il s'avère difficile d'apporter un jugement définitif et éclairé sur cet aspect. En plus des employeurs qui déplorent la faible qualité de la préparation des finissants, les intervenants du réseau universitaire se plaignent de la préparation insuffisante de certains de leurs nouveaux étudiants, tant et si bien que les universités sont contraintes de dispenser certains cours de base dont les contenus devraient normalement être vus au collégial.

Certes, la récente réforme des sciences humaines rehaussera le niveau des études dans ce domaine. Cependant, un mot d'ordre doit demeurer pour l'ensemble du collégial: l'amélioration de la qualité de la formation.

5) *Uniformiser le passage des études secondaires aux études supérieures et mieux préparer les étudiants à entreprendre ces dernières*

La mise en place des cégeps, en mettant fin à l'éclatement de l'enseignement post-secondaire, a rendu le cheminement des étudiants plus uniforme. Malgré tout, même si d'importants efforts ont été déployés, la question des préalables demeure problématique et restreint l'entrée au secteur technique.

Par ailleurs, tant au niveau de la formation fondamentale qu'au niveau des cours de concentration, plusieurs signes indiquent que les étudiants, à leur arrivée à l'université, ne sont pas adéquatement préparés à faire face à un niveau plus exigeant où la charge de travail est plus lourde et où il est essentiel de bien maîtriser sa langue et de posséder un esprit de synthèse et d'analyse.

Enfin, il apparaît clairement que le niveau secondaire ne prépare pas suffisamment plusieurs étudiants à entreprendre des études collégiales. Il appartient au niveau secondaire de faire ses devoirs pour corriger cette lacune. Seule cette approche est garante de la cohérence et de la valeur de notre système d'éducation.

Aujourd'hui, ces cinq objectifs doivent demeurer au coeur de notre réflexion. Certains ont été atteints, entièrement ou partiellement, et d'autres ne l'ont pas été du tout. Depuis 25 ans, la société québécoise a évolué considérablement. Il importe donc de revoir les objectifs qui guident notre réseau d'enseignement collégial et de s'assurer que ceux-ci seront atteints.

Repenser l'enseignement collégial

Si, en 1967, il fallait avant tout favoriser l'accès des jeunes aux études post-secondaires, il importe aujourd'hui de mettre plus que jamais l'accent sur la qualité de la formation. En effet, la société québécoise doit maintenant faire face à une transformation de son économie découlant de la mondialisation des marchés. De plus en plus, la force d'une société reposera sur la compétence et sur la compétitivité de ses ressources humaines. En ce sens, la qualité de la formation dispensée par notre système d'éducation est déterminante. Cette réalité, jumelée à l'incapacité du réseau collégial d'atteindre pleinement certains de ses objectifs, appelle le gouvernement du Québec à effectuer une révision en profondeur de l'enseignement collégial.

Sans faire un débat de structures, il faut opérer dès aujourd'hui le virage qui s'impose. Plus que jamais, le Québec doit avoir une vision cohérente de son développement où tous les acteurs doivent jouer pleinement leur rôle. À cet égard, les cégeps ont la responsabilité de participer activement et de façon structurante aux différents secteurs de l'économie québécoise, ainsi qu'au développement des différentes régions du Québec.

De même, des mesures devront être prises pour favoriser la réussite des étudiants en diminuant l'abandon et le prolongement indu des études. Enfin, pour assurer une plus grande adaptabilité aux futurs travailleurs, il s'avère nécessaire de consolider la formation fondamentale en l'ajustant au contexte présent.

Un renouvellement de l'enseignement collégial doit également engendrer une formation plus rigoureuse. D'abord au niveau technique, il est impératif de brancher la formation sur le marché du travail pour répondre à des besoins des plus criants en main-d'oeuvre qualifiée. De plus, on doit resserrer les exigences du secteur préuniversitaire afin que ce dernier prépare adéquatement les étudiants à entreprendre des études universitaires. Finalement, pour permettre une amélioration constante du réseau collégial, il faudra miser sur une évaluation continue de ses performances.

Sur le plan du financement, dans une révision de l'enseignement collégial, l'étudiant devra demeurer l'unique priorité du réseau. Pour ce faire, on doit assurer une plus grande souplesse dans l'administration des institutions afin de pouvoir canaliser le maximum de ressources dans la qualité de la formation.

À l'heure où tous s'entendent pour faire de la formation une priorité, le Québec doit s'assurer que son réseau d'enseignement collégial réponde aux besoins des étudiants, prépare une main-d'oeuvre apte à affronter le marché du travail et participe pleinement aux stratégies de développement économique. C'est dans cette optique que la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec formule les recommandations qui suivent.

1. Un virage qui s'impose

En 1967, le gouvernement du Québec a fait un choix: celui de la cohabitation entre le secteur professionnel et le secteur préuniversitaire. Ce choix fut motivé principalement par trois raisons: offrir des programmes préuniversitaires et techniques sur l'ensemble du territoire québécois, assurer une formation fondamentale à tous les collégiens et dispenser de meilleurs services aux étudiants à un coût moindre.

En 25 ans d'existence, les cégeps ont atteint une certaine maturité institutionnelle. Même s'ils n'ont pas été en mesure de répondre complètement aux objectifs qui leur étaient fixés, il est possible de dégager des leçons de leur expérience. De plus, la société québécoise d'aujourd'hui, avec ses nouvelles réalités, pose des exigences différentes à son réseau d'enseignement collégial.

Conséquemment, en plus de corriger le tir là où les cégeps n'ont pas pleinement réussi, il faut faire prendre le virage nécessaire aux institutions collégiales afin qu'elles soient en mesure de répondre à l'évolution de l'économie québécoise. Cette évolution, qui découle de la mondialisation des marchés et de l'accroissement de la compétitivité, sous-tend:

- une demande croissante de techniciens de plus en plus compétents et productifs;
- une main-d'oeuvre adaptable issue d'une formation branchée sur le marché du travail;
- des diplômés ayant acquis une formation fondamentale solide et complète;
- des diplômés qualifiés et dont la formation est reconnue;
- une participation active des institutions d'enseignement au sein de leur milieu et dans les initiatives de développement.

Le Québec est le seul État à s'être doté d'un niveau d'enseignement entre le secondaire et l'université. Remettre en question ce choix signifierait s'engager dans un débat de structures. À cet égard, trois paramètres méritent d'être posés: nos attentes face à l'enseignement collégial, les ressources dont nous disposons et les capacités du réseau actuel de répondre aux besoins ainsi définis.

Dans un premier temps, l'enseignement collégial, dans son volet technique, doit pouvoir, en plus de pallier à l'actuelle pénurie de techniciens, répondre rapidement aux exigences du marché du travail en formant des travailleurs plus polyvalents et plus performants dans les secteurs de pointe. Au secteur général, on

doit rehausser la qualité de la formation et améliorer l'encadrement. Présentement, les lacunes du réseau collégial sont lourdes de conséquences. S'engager dans un débat de structures signifierait retarder l'application des correctifs nécessaires, alors que rien ne garantit l'efficacité de nouvelles structures.

Par ailleurs, les ressources dont l'État dispose sont limitées et doivent être consacrées à l'amélioration de la formation et non à des immobilisations ou des modifications structurelles du réseau, comme en exigerait l'abolition des cégeps. En ce sens, les sommes investies dans l'enseignement collégial doivent d'abord être canalisées en fonction des étudiants. Les cégeps étant eux-mêmes conscients du virage qu'ils doivent entreprendre, il est possible d'apporter les correctifs nécessaires à l'intérieur des structures actuelles. D'ailleurs, la commission parlementaire sur l'enseignement collégial servira assurément de bougie d'allumage pour donner un nouveau souffle au milieu collégial.

Le virage que doit prendre le réseau collégial doit s'effectuer rapidement. Il ne faut gaspiller ni temps ni énergie à rebâtir de nouvelles structures. C'est en misant sur l'expérience acquise au cours des 25 dernières années qu'il faut effectuer une révision de l'enseignement collégial pour être en mesure de répondre aux besoins de la société québécoise.

Proposition no. 1

Il est proposé :

que le gouvernement du Québec, en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours des 25 dernières années et sur les structures actuelles, entreprenne une révision en profondeur de l'enseignement collégial.

2. Les cégeps: partenaires du développement

Avec le temps, on a établi un réseau d'enseignement collégial étendu, qui dessert la population aux quatre coins du Québec. Au fil des ans, les institutions collégiales ont tissé des liens considérables avec leur milieu. Ces liens sont présents sous plusieurs formes: services à la communauté, services aux entreprises, formation des ressources humaines. De plus, on leur a conféré un rôle dans le développement de leur milieu. À l'avenir, les cégeps seront plus que jamais appelés à jouer ce rôle, de concert avec les différents intervenants socio-économiques concernés.

En effet, le cégep est un outil de développement privilégié puisqu'il contribue à former la principale richesse d'une économie: les ressources humaines. Dans un contexte de mondialisation des échanges et de renouveau technologique, la formation prend toute son importance. Parallèlement, un large consensus s'est établi au Québec sur la nécessité de modifier la perspective du développement régional pour le rendre endogène, c'est-à-dire un développement où les communautés concernées se prennent en main. Déjà, les collèges jouissent d'une certaine autonomie et doivent, à ce titre, participer à ce renouveau du développement.

En ce sens, les cégeps doivent non seulement consolider leur mission d'enseignement, mais devenir également des partenaires importants du développement économique. Des partenaires présents tant dans leur milieu qu'au niveau national assureront un développement plus structurant de l'économie québécoise. Pour ce faire, nous proposons trois axes sur lesquels les cégeps doivent s'engager. Ces axes sont:

1) la participation des collèges aux sociétés régionales de développement de la main-d'oeuvre;
2) la participation des collèges aux structures de développement régional récemment mises en place;
3) la contribution des collèges à la nouvelle stratégie de développement industriel du Québec.

Dans un premier temps, les cégeps doivent contribuer activement à la mise en place et au fonctionnement des sociétés régionales de développement de la main-d'oeuvre. Le printemps dernier, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi modifiant complètement les structures de formation des ressources humaines en créant la Société Québécoise de Développement de la Main-d'oeuvre et les sociétés régionales de développement de la main-d'oeuvre. La gestion et l'orientation de ces dernières sont confiées

exclusivement aux intervenants du milieu. Leur mandat est clair: ils devront «estimer les besoins de main-d'oeuvre, établir les priorités régionales de développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi, adapter les programmes au contexte régional et rendre accessible l'ensemble des programmes et services de main-d'oeuvre».[1] Compte tenu de leur expertise et des services qu'ils dispensent, les cégeps doivent être des partenaires à part entière des sociétés régionales de développement de la main-d'oeuvre.

Parallèlement, le gouvernement québécois a révisé sa conception du développement régional en décentralisant l'administration des enveloppes budgétaires vers des structures régionales gérées par différents intervenants du milieu qui fixent les priorités d'action. Dans cette optique, le développement régional doit aussi s'articuler sur la formation adéquate de ceux qui habitent ces régions. Les cégeps ont donc un rôle à jouer, en complémentarité avec leur milieu, pour soutenir les initiatives locales en fournissant une main-d'oeuvre qualifiée et l'expertise dont ils disposent.

Par ailleurs, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a mis de l'avant une politique de développement industriel pour doter le Québec d'une véritable économie à valeur ajoutée. Pour ce faire, il a regroupé certains secteurs-clés de l'économie québécoise au sein de grappes industrielles. Cinq secteurs compétitifs ont été identifiés comme étant particulièrement prometteurs pour l'avenir: l'aérospatiale, l'industrie pharmaceutique, les technologies de l'information, les produits d'équipements de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et enfin, la transformation des métaux et minéraux. De même, huit autres secteurs ont été identifiés comme stratégiques vu leur «potentiel de développement et leur place dans l'économie québécoise». Il s'agit du transport terrestre, de la pétrochimie et des plastiques, de l'industrie bioalimentaire, de l'habitat, de la mode et du textile, de l'industrie forestière, de l'environnement et des industries culturelles. La valeur ajoutée provenant en bonne partie des techniciens et de leur compétence, les collèges ont donc un rôle à jouer, pour que la stratégie gouvernementale se réalise, en améliorant et en accentuant l'enseignement technique dans les secteurs identifiés.

Plus que jamais, le cégep doit s'ouvrir sur son milieu et devenir un partenaire important du développement économique. Dans l'avenir, plutôt que de s'isoler, les cégeps devront participer à des activités structurantes pour les économies locales et l'économie nationale. Si cette voie est suivie, le rôle du cégep comme partenaire économique sera reconnu dans toute la société québécoise.

---

1 Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle, Pour un Québec compétent et compétitif, Québec, MMSRFP, 1991, p.43.

Proposition no. 2

Il est proposé:

qu'une révision de l'enseignement collégial prévoie:

a) **la présence et la participation soutenue des collèges dans les structures de développement régional et les sociétés régionales de développement de la main-d'oeuvre;**

b) **le développement accru de l'enseignement technique dans les secteurs identifiés par la stratégie de développement industriel.**

3. Une formation fondamentale solide et complète

Que ce soit avant la réforme de 1967 ou après, par l'entremise des cégeps, la formation fondamentale a toujours été au coeur de l'enseignement supérieur. Entre autres, les cégeps ont permis aux techniciens d'acquérir eux aussi une certaine formation de base. Or, la notion de formation fondamentale, que l'on associe surtout aux cours de formation générale, est demeurée floue et ne correspond pas aux nouvelles réalités de la société québécoise. En d'autres termes, les cours obligatoires ne procurent pas toutes les connaissances nécessaires pour permettre à l'étudiant d'évoluer pleinement dans un environnement de plus en plus complexe, marqué par l'interdépendance et dans lequel, comme citoyen, il est appelé à jouer un plus grand rôle.

Selon nous, la formation fondamentale doit permettre aux futurs travailleurs d'affronter un monde du travail complexe où ils seront sans doute appelés à changer d'emploi fréquemment. C'est en misant sur le développement des capacités d'analyse, sur une méthode d'apprentissage personnelle, sur la maîtrise de la langue et de langues secondes que l'on permettra à ces étudiants d'être polyvalents. Par ailleurs, face au renouveau technologique, il est aujourd'hui essentiel que les étudiants développent une capacité accrue de réflexion sur les questions d'éthique. Enfin, pour répondre aux défis que posent la mondialisation, il importe que le réseau collégial assure à ses diplômés une compréhension accrue du monde qui les entoure.

Actuellement, la formation fondamentale au collégial repose en bonne partie sur les cours de formation générale: 8 unités en philosophie, 8 unités en français et 2 2/3 unités en éducation physique. Dans une moindre mesure on considère également les cours complémentaires (8 unités) comme étant des cours de formation générale. Dans l'ensemble de ces cours, on constate des lacunes importantes.

D'abord, au niveau de l'enseignement du français, il faut noter que certaines mesures, telles des examens de qualification, ont été prises au cours des dernières années. Il n'en demeure pas moins que, selon une étude effectuée en 1990 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le ministère de l'Éducation auprès des employeurs, ces derniers constatent des lacunes importantes dans la maîtrise de la langue chez leurs nouveaux employés. De même, les universités offrent des cours d'appoint en français en plus d'associer la remise du diplôme à une maîtrise minimale de la langue. Par ailleurs, le fait que l'enseignement du français au collégial ne prévoie pas un cours appliqué au secteur d'étude des étudiants

constitue une autre faiblesse. En effet, une telle formation permettrait aux étudiants d'être mieux préparés au type de rédaction qu'ils auront à faire sur le marché du travail ou à l'université.

De leur côté, les cours de philosophie sont actuellement considérés comme l'exemple flagrant du laxisme qui existe au niveau collégial. Les critiques sont nombreuses, les principales étant l'incohérence entre chacun des cours et le manque d'uniformisation de ce qui y est enseigné. En effet, le contenu des cours de philosophie dépend fortement des préférences personnelles ou de la spécialisation des professeurs. C'est ce qui fait en sorte que le contenu des cours varie d'un professeur à l'autre. On l'a établi précédemment, les capacités d'analyse et de réflexion sont indispensables et c'est en premier lieu aux cours de philosophie que revient la responsabilité de développer ces facultés. Sans une définition claire des objectifs de chaque cours de philosophie et sans le respect de ceux-ci, ces cours demeureront comme présentement, critiqués quant à leur intérêt et quant à leur utilité.

Par ailleurs, plusieurs remettent en question le caractère obligatoire des cours d'éducation physique, affirmant que les étudiants de niveau collégial sont assez responsables pour prendre en main leur forme physique. Par contre, la plupart des gens s'entendent pour dire qu'il importe d'assurer la santé physique des étudiants car cela a également une influence sur leur rendement académique. De surcroît, les cégeps se sont dotés au fil des ans d'infrastructures sportives complètes qui permettent à bon nombre d'étudiants d'expérimenter de nouvelles activités sportives. Qui plus est, plusieurs études concluent que le taux de participation des Québécois à l'activité physique est inférieur à la moyenne canadienne. Sachant que les habitudes développées par les étudiants du collégial influencent fortement leurs habitudes de vie futures, nous considérons que les heures réservées à l'éducation physique ne doivent pas être diminuées.

Enfin, il y a la problématique double que soulèvent les cours complémentaires. D'abord, compte tenu de l'étendue et de la variété des cours disponibles, ceux-ci ne permettent pas de doter les étudiants d'une formation dans certaines matières pourtant essentielles. C'est le cas notamment des notions relatives aux sciences et à la technologie, à la politique, à l'économie, aux arts, à l'informatique, à l'histoire, aux langues secondes et à la géographie. Ces secteurs d'apprentissage sont pourtant indispensables pour bien comprendre notre environnement et pour bien poser les défis qui nous attendent comme société.

De plus, par le passé, on a observé une tendance selon laquelle les étudiants choisissent leurs cours complémentaires en fonction de leur facilité ou de leur horaire et non pas selon leurs besoins de formation.

Il importe donc de revoir ce type de cours afin que les unités qui leur sont consacrées permettent véritablement aux étudiants d'acquérir une formation fondamentale plus complète.

En conséquence, il faut remplacer la formule trop laxiste des cours complémentaires par celle de cours à option limitée. Cette nouvelle formule permettrait toujours à l'étudiant de choisir des cours en dehors de sa concentration. Ce choix devra cependant s'effectuer parmi certains cours dans différents secteurs considérés fondamentaux. En corrigeant les lacunes soulevées par la présente formule des cours complémentaires tout en conservant une possibilité de choix pour l'étudiant en fonction de ses intérêts, une formule de cours à option limitée permettra aux diplômés du collégial d'acquérir une formation de base plus complète.

Plus que jamais, la formation fondamentale doit être une priorité de l'enseignement collégial et ce, tant au niveau technique qu'au niveau préuniversitaire. C'est cette formation qui permettra aux futurs travailleurs de comprendre les réalités d'un monde en mutation constante et de s'y adapter.

Proposition no. 3

Il est proposé:

que dans le cadre d'une révision de l'enseignement collégial, soient réalisés une consolidation de la formation fondamentale et un réaménagement des cours obligatoires et complémentaires en fonction des principes suivants:

a) un renforcement de l'apprentissage du français notamment en dispensant un cours appliqué au secteur d'études;
b) une définition claire et cohérente des objectifs des cours de philosophie et de français;
c) le remplacement de la formule des cours complémentaires par une formule de cours à option limitée à l'intérieur de disciplines identifiées comme étant fondamentales.

4. Éviter le prolongement indu des études et l'abandon

On l'a vu précédemment, un des objectifs initiaux confiés aux cégeps par la commission Parent était la réussite académique des étudiants. Plus que jamais, cet objectif doit être poursuivi, et il faut doter les collèges des moyens pour mieux réussir. Les problèmes entourant la réussite scolaire sont aigus et se manifestent sur deux plans: l'abandon et le prolongement indu des études.

Dans un premier temps, il y a donc l'abandon scolaire. Actuellement, près d'un étudiant sur trois quitte le collégial sans avoir obtenu de diplôme. Les conséquences de l'abandon pour ces jeunes sont considérables. Certes, ces derniers détiennent un avantage sur ceux qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires. Néanmoins, ils doivent tout autant faire face à un marché du travail en constant changement qui nécessite une formation solide et approfondie. Ces décrocheurs ont de fortes chances d'être exclus d'un marché du travail qui requiert des aptitudes sans cesse croissantes pour faire face au développement technologique et à une compétitivité accrue. En termes de coûts, qu'ils soient sociaux ou économiques, la société québécoise ne peut se permettre qu'une partie importante des jeunes qui poursuivent des études collégiales abandonnent en cours de route.

Dans un deuxième temps, il y a la problématique du prolongement indu des études collégiales. En 1990-1991, seulement un tiers des étudiants terminaient leurs études dans les délais prescrits, soit deux ans au secteur préuniversitaire et trois ans au secteur professionnel. En observant les étudiants avec un profil dit régulier, c'est-à-dire n'ayant ni modifié leur orientation ni changé d'établissement d'enseignement, ces derniers ont besoin en moyenne de 4,4 sessions au secteur général et de 6,2 sessions au secteur technique pour obtenir leur diplôme. Les conséquences du prolongement indu des études sont nombreuses: il affecte d'abord l'étudiant, qui retarde sa pleine participation au marché du travail, et il affecte la situation financière des collèges car le coût d'une année scolaire par étudiant est évalué à plus de 7000$.

Ces deux problématiques, le décrochage scolaire et le prolongement des études, découlent directement des problèmes qu'éprouvent certains étudiants au chapitre de la réussite académique. Ainsi selon une étude du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) en 1986, le quart des nouveaux

cégépiens n'avaient pas réussi plus de la moitié de leurs cours en première session. Cette étude indique également que 80% de ces étudiants ne terminent pas leurs études collégiales.[1]

De nombreuses causes peuvent expliquer les ratés que connaissent les étudiants dans leur cheminement. Parmi les principales, nous retrouvons l'attrait du marché du travail, une préparation déficiente au secondaire, une mauvaise orientation et le manque d'encadrement au niveau collégial.

Des études démontrent clairement une évolution des habitudes de vie des étudiants depuis la création des cégeps. En 1967, les étudiants se consacraient presque exclusivement à leurs études alors qu'aujourd'hui près de 70% d'entre eux combinent le travail aux études. C'est là une réalité avec laquelle les cégeps ont à composer, étant donné qu'aujourd'hui les étudiants doivent répondre à de nouveaux besoins.

On observe également des lacunes au niveau de la formation reçue au secondaire car plusieurs étudiants ne sont pas prêts à entreprendre des études collégiales lorsqu'ils arrivent à ce stade. Cette problématique est imputable au niveau secondaire, c'est donc à celui-ci de corriger ses propres lacunes et non aux collèges de pallier au manque de formation en amont. Dans la même veine, il appartient au collégial de former des étudiants aptes à se rendre à l'université. La cohérence du système d'éducation dépend de la capacité de chacun des niveaux d'enseignement d'assumer pleinement ses responsabilités.

Par ailleurs, l'orientation des étudiants est déficiente dès le secondaire. Certes, il est normal que certains étudiants modifient leur cheminement collégial en cours de route, mais les changements de programme atteignent des proportions inquiétantes puisqu'un tiers des diplômes obtenus ne le sont pas dans l'option d'origine de l'étudiant. De même, des élèves n'ayant pas fixé leur choix de programme ou connaissant mal les possibilités qu'offre le secteur technique, se retrouvent souvent dans des programmes du secteur général, plus particulièrement en sciences humaines. Cela engendre des effets tant sur cette concentration, puisqu'il devient plus difficile d'y resserrer les exigences, que sur les étudiants qui risquent de perdre leur motivation.

Il importe donc, pour hausser la réussite scolaire, d'améliorer les services et les programmes d'orientation dès le niveau secondaire. Comme les cours d'éducation au choix de carrière offerts au secondaire ne

1 Ronald Terril, L'abandon scolaire au collégial, une analyse des profils des décrocheurs, Montréal, SRAM, 1988, p.13

répondent pas aux attentes, il serait préférable d'impliquer des intervenants des collèges dans l'élaboration des programmes d'orientation du secondaire. Ces derniers sont les plus aptes à expliquer aux jeunes de niveau secondaire les caractéristiques des programmes qu'ils offrent, tant au niveau technique que préuniversitaire. Ainsi, les avantages du secteur technique pourraient être davantage mis en évidence.

De même, il faut améliorer les services d'orientation au niveau collégial. À ce niveau, les services sont carrément déficients et n'aident aucunement l'étudiant à effectuer un choix de carrière éclairé. Il y a, au niveau collégial, un manque évident de ressources. En effet, en 1988, on dénombrait seulement 130 API (aides pédagogiques individuels) dans l'ensemble du réseau collégial. C'est donc dire qu'en moyenne, un API est responsable du cheminement et de l'encadrement de 1000 étudiants.

Pour améliorer la réussite scolaire, il faut bonifier les services aux étudiants au niveau de l'encadrement, car ce qui frappe à l'entrée au cégep, c'est leur absence quasi-totale. Cette problématique est encore plus présente dans les grands établissements où plus souvent qu'autrement, les étudiants sont laissés à eux-mêmes, sans soutien ni support pédagogique. De plus, les cégeps ne peuvent assurer un suivi régulier du dossier académique de chacun. D'ailleurs, les succès des étudiants des collèges privés résultent en bonne partie de l'encadrement qui y est assuré.

Au fil des ans, plusieurs cégeps ont mis sur pied des projets visant à améliorer leur performance sur le plan de la réussite académique. On a notamment expérimenté des groupes stables, des systèmes de tutorat, des cours de récupération ou des systèmes de parrainage entre étudiants. De telles mesures sont prometteuses, même si elles sont actuellement limitées et peu accessibles. Dorénavant, il faudra étendre les mesures d'encadrement à l'ensemble du réseau collégial. Cet encadrement est d'autant plus indispensable que la formation donnée par les cégeps est appelée à devenir de plus en plus exigeante.

Pour assurer un encadrement accru des étudiants dans l'ensemble du réseau collégial et pour respecter les particularités de chaque institution, il appartient à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'établir un plan d'action à ce chapitre. Celui-ci devra être accompagné des ressources nécessaires et respecter l'autonomie des collèges dans la mesure où ces derniers rencontrent des objectifs pré-établis.

En somme, si l'on veut améliorer la réussite scolaire, on doit agir sur deux plans: assurer une bonne orientation et un véritable encadrement des étudiants. En négligeant d'agir en ce sens, les problèmes au niveau de la réussite scolaire au collégial ne feront que se perpétuer.

Proposition no. 4

Il est proposé:

que dans le cadre d'une révision de l'enseignement collégial, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science élabore, de concert avec les collèges et le ministère de l'Éducation, un plan d'action visant à améliorer la réussite scolaire par:

a) un resserrement de l'encadrement des étudiants au niveau collégial;

b) une amélioration des programmes d'orientation au secondaire suite à l'implication d'intervenants du niveau collégial dans leur élaboration;

c) une augmentation des ressources consacrées aux services d'orientation.

5. Une formation plus rigoureuse

5.1 Un secteur technique branché sur les besoins du marché du travail

Dans l'esprit des auteurs du rapport Parent, les cégeps devaient principalement former des étudiants qui accéderaient directement au marché du travail. Or, nous l'avons vu précédemment, alors que l'on prévoyait que 60% de la clientèle s'orienterait vers le secteur technique, l'inverse s'est produit. Pourtant, l'enseignement technique de niveau collégial a connu un essor considérable au cours des vingt dernières années. Ainsi, on a étendu l'enseignement technique à toutes les régions et le réseau collégial offre maintenant 125 programmes d'études.

En 1992, deux critiques doivent être formulées à l'égard de l'enseignement technique au collégial: il n'attire pas suffisamment d'étudiants et la formation qui y est dispensée ne correspond pas adéquatement aux besoins du marché du travail. Pour rectifier cette situation, il faut donc former davantage de techniciens et s'assurer que ceux-ci soient prêts à répondre aux exigences des employeurs.

En dépit d'une légère remontée du nombre d'étudiants au secteur technique au cours des deux dernières années, les statistiques révèlent une diminution du nombre d'étudiants dans ce secteur dans la dernière décennie. En 1989-90, 69 184 élèves étudiaient au secteur technique, soit 9062 élèves de moins qu'en 1985-86. Dans les faits, de 1980 à 1989, le pourcentage des étudiants y étant inscrits a connu une érosion constante pour passer de 51% à 44%. Présentement, tous sont unanimes à dire que le marché du travail est en profonde transformation et celle-ci, jumelée à la désaffection du secteur technique, engendre présentement de sérieuses pénuries de personnel dans certains secteurs, faute de main-d'oeuvre qualifiée. Si aucun correctif n'est apporté à la situation actuelle, ces pénuries risquent fort de s'accentuer puisque certaines études anticipent pour les prochaines années un taux de croissance pouvant atteindre 40% du nombre d'emplois nécessitant des techniciens. Malgré tous les efforts investis, la stratégie de développement économique du Québec demeurera vaine si l'on ne forme pas davantage de techniciens.

Nous avons établi précédemment qu'une meilleure orientation des étudiants favoriserait le secteur technique. Malheureusement, miser uniquement sur l'orientation serait insuffisant puisque plusieurs jeunes de 16 ou 17 ans n'ont pas encore choisi un plan de carrière de façon définitive.

Pour sa part, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science consacre des efforts importants pour favoriser l'accès à ce secteur en faisant l'élagage des préalables sans pour autant atténuer la qualité de la formation. On a ainsi réévalué la pertinence de plusieurs d'entre eux. Présentement, pour 48% de la clientèle des cégeps, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires est la seule condition exigée. Par ailleurs, si jusqu'à maintenant les efforts ont surtout été concentrés sur les cours de mathématiques, des efforts seront également déployés au niveau des cours de science. Encore ici, l'élagage des préalables entrepris récemment, facilitera l'accès aux études techniques et ce, en faisant tomber certaines barrières existantes.

Néanmoins, il faut pousser cette entreprise plus loin puisqu'une perspective d'ensemble de l'enseignement technique et professionnel reste à développer. Chaque niveau d'enseignement conserve des finalités qui lui sont propres. Or, le marché du travail est de plus en plus exigeant et interpelle les travailleurs à acquérir des connaissances de plus en plus poussées. En ce sens, il faut permettre une meilleure transition entre les différents niveaux d'enseignement afin que les étudiants puissent atteindre, s'ils le désirent, des stades supérieurs de compétence. Cela est d'autant plus essentiel que, le développement technologique aidant, des métiers ne nécessitant aujourd'hui qu'une formation professionnelle de niveau secondaire exigeront dans quelques années des connaissances plus approfondies. D'ailleurs, on estime que près des deux tiers des emplois créés d'ici l'an 2000 nécessiteront plus de douze ans de scolarité.

De même, pour inciter les étudiants à s'orienter vers des études dans le secteur professionnel, il faut que ces derniers aient la conviction et l'assurance qu'en s'orientant de la sorte, ils pourront poursuivre leur formation à un niveau supérieur. Cela permettrait de rejoindre une bonne part d'étudiants qui hésitent à s'engager dans une formation technique et y préfèrent une formation générale pour pouvoir accéder à l'université.

Depuis quelques années, on parle beaucoup de revalorisation de la formation professionnelle. Cette revalorisation passe par des changements dans les façons de faire et par une véritable complicité entre les niveaux secondaire, collégial et universitaire. En ce sens, nous proposons l'établissement de filières professionnelles décloisonnées, c'est-à-dire où le passage d'un niveau à l'autre, dans un secteur connexe, est facilité. De telles filières permettront aux étudiants de multiplier leurs possibilités de cheminement en vue d'acquérir un degré de formation plus élevé. De même, elles susciteront une concertation continue entre les différents niveaux, ce qui accentuera la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, un renouveau de la formation technique au collégial doit viser une adéquation constante entre la nature de la formation et les besoins des entreprises. Actuellement, même si globalement les collèges forment de bons techniciens, il reste beaucoup à faire pour que la formation réponde davantage aux besoins des employeurs. D'ailleurs, plusieurs nouveaux travailleurs se plaignent de ne pas être formés adéquatement à leur arrivée sur le marché du travail où les réalités pratiques sont souvent bien différentes des théories enseignées en classe. La solution de cette problématique nécessite une participation accrue des entreprises dans la formation technique et l'établissement d'un partenariat entre ces dernières et les institutions d'enseignement.

Déjà, certains programmes du collégial offrent des stages en milieu de travail. L'exemple le plus connu est certes celui de la technique en soins infirmiers. Depuis longtemps, la Commission-Jeunesse favorise la formation en entreprise et ce, pour de nombreuses raisons. Cela permet d'abord d'ajuster l'offre de main-d'oeuvre aux besoins du marché. De plus, les stages permettent d'éviter la duplication d'équipements de formation en plus de faire connaître aux étudiants les exigences relatives à leur emploi futur. L'expérience acquise a pour conséquence de réduire la période d'adaptation nécessaire à un nouveau diplômé pour combler l'écart entre la théorie et la pratique. Enfin, alors qu'aujourd'hui une majorité de jeunes doit trop souvent se contenter d'emplois de courte durée, les stages permettent d'envisager l'obtention d'un emploi à plus long terme. En effet, une entreprise qui a investi dans la formation d'un individu a intérêt à voir ce dernier participer activement à son essor.

Dans son récent énoncé de politique de développement de la main-d'oeuvre, le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle veut privilégier l'implantation de stages en entreprise pour les étudiants du secteur technique au collégial. C'est le temps ou jamais de miser sur le consensus établi pour procéder à l'élaboration de stages dans les programmes techniques. Pour ce faire, il faudra cependant prévoir des stages pour chacun des programmes en plus de s'assurer que ceux-ci correspondent aux réalités du marché du travail.

Certes, de véritables stages en milieu de travail permettront d'améliorer la qualité de la formation et de l'ajuster à la réalité du marché du travail. Néanmoins, il faut s'assurer que les programmes techniques répondent aux attentes des employeurs. En ce sens, les employeurs doivent non seulement participer à la formation des étudiants mais également avoir davantage leur mot à dire, au niveau local, sur le contenu des programmes. Or, actuellement, les entreprises participent surtout à la définition des programmes au niveau national. Ceci implique que le processus de révision des programmes est souvent lent, même ardu,

et qu'il ne tient pas suffisamment compte des particularités des différents milieux. Sans remettre en question le rôle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dans l'élaboration des programmes pour ne pas entraver la mobilité des futurs techniciens, on doit privilégier plus de souplesse et des mécanismes permanents afin que les collèges, de concert avec des employeurs de leur milieu, puissent davantage adapter les programmes aux particularités du marché du travail local ou régional.

Les avenues que nous proposons permettront d'aller au-delà du discours sur la revalorisation de la formation technique. Une filière professionnelle décloisonnée favorisera l'orientation des étudiants vers le secteur technique. De surcroît, une participation accrue des entreprises dans la formation des étudiants et dans l'élaboration des programmes rehaussera la qualité de la formation.

Proposition no. 5

Il est proposé:

que dans le cadre d'une révision de l'enseignement collégial, afin de renforcer le secteur technique:

a) on établisse une filière professionnelle décloisonnée;

b) on inclue dans la formation technique, une formation en milieu de travail;

c) on assure une mise à jour continue des programmes techniques en impliquant les collèges et les entreprises de leurs milieux respectifs.

5.2 Au secteur préuniversitaire: resserrer les exigences

Alors qu'au départ le secteur préuniversitaire suscitait l'engouement des étudiants, il fait face depuis quelques années à des critiques nombreuses et sévères. Pourtant, la vocation de ce secteur est de préparer les étudiants à poursuivre des études universitaires. Or, cette vocation n'est pas remplie adéquatement puisque bon nombre d'universités mettent en doute la qualité de la formation acquise au cégep. Tout au plus, les études collégiales leur servent de baromètre à des fins de contingentement. De même, bien souvent, les universités sont forcées d'incorporer à leurs programmes des notions qui auraient dû être acquises au collégial. En quelque sorte, les universités reprennent la formation que plusieurs étudiants ont déjà acquise.

Cette attitude des universités est compréhensible car les diplômés du collégial, à l'exception des étudiants en sciences de la nature, arrivent à l'université avec des profils différents. De plus, les universités ne disposent d'aucun indice leur permettant d'évaluer les connaissances que possèdent les diplômés du collégial. Il faut donc corriger cette faiblesse du système en resserrant les exigences afin de s'assurer que les étudiants d'une même concentration aient reçu une formation comparable et que cette formation soit reconnue par un mécanisme fiable qui certifie la qualité du D.E.C.

Déjà, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a procédé à une refonte du programme de sciences humaines pour en rehausser les exigences. Longtemps caractérisé de programme fourre-tout (ou «cafétéria») tant les cheminements des étudiants varient, on y a augmenté l'an dernier la charge de travail en plus d'imposer un tronc commun obligatoire de quatre cours et d'un cours à option limitée. En tout, il aura fallu près de dix ans pour effectuer la révision d'un programme que tous étaient unanimes à critiquer et qui accueille pourtant près d'un étudiant sur trois du collégial. De même, la révision d'autres programmes préuniversitaires demeure toujours sur la planche à dessin. C'est notamment le cas pour le programme de sciences de la nature. Quoiqu'il en soit, si la révision du programme de sciences humaines constitue un pas dans la bonne direction, il faut aller plus loin. On doit ainsi s'assurer que les étudiants d'une même concentration aient reçu une formation comparable et que cette formation soit reconnue par un mécanisme fiable.

Dans un premier temps, on doit donc garantir que les étudiants d'une même concentration aient un profil d'études comparable. Le préuniversitaire a comme vocation première de préparer les étudiants à

poursuivre des études universitaires. Conformément à cela, il doit assurer aux étudiants une formation générale solide qui servira d'assise à la spécialisation à l'université. Or, l'évolution de la banque de cours offerts, qui se retrouvent dans les cahiers d'enseignement du collégial, démontre à quel point le secteur préuniversitaire s'est éloigné de sa vocation première. En effet, au fil des ans, on a ajouté à cette banque de nombreux cours, plus pointus et spécialisés. Bien souvent, la création de nouveaux cours n'a pas été effectuée dans l'intérêt premier des étudiants mais sous l'impulsion de professeurs voulant enseigner dans leur champ d'intérêt et de spécialisation. Certains de ces cours sont du ressort des universités tant ils sont spécialisés. Conséquemment, on a gonflé l'éventail de cours offerts, entraînant ainsi une multiplication des profils académiques. Il faut donc s'assurer que le secteur préuniversitaire dispense réellement un enseignement préparatoire à l'université. Pour ce faire, une épuration de la banque de cours offerts doit être effectuée en retirant les cours trop spécialisés.

Pour véritablement préparer les étudiants à entreprendre des études universitaires, il faut également s'attaquer au contenu des cours et cela, en effectuant un contrôle plus serré sur ces derniers. Actuellement, seuls les plans de cours définissent la teneur des cours en fonction de certains objectifs établis par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. C'est donc dire que les contenus des cours varient souvent d'un professeur à l'autre et d'un établissement à l'autre. Dans les faits, des étudiants ayant théoriquement suivi le même cours n'ont pas nécessairement reçu la même formation. Pour cette raison, on a remis constamment en doute la valeur du diplôme collégial au secteur préuniversitaire. La mesure de la valeur du D.E.C. est prioritaire non seulement pour les universités mais surtout pour la ministre responsable qui a à signer les diplômes.

En conséquence, pour assurer un contrôle sur l'atteinte de certaines connaissances et pour assurer une reconnaissance de ces dernières, il faut instaurer un examen à la sortie des études collégiales. C'est d'ailleurs une mesure envisagée depuis la création des cégeps, mais qui ne fut jamais appliquée et ce, en partie à cause de l'opposition du corps professoral. À notre avis, pour en faciliter l'administration et en rendre plus clairs les résultats, il devrait s'agir d'un examen synthèse couvrant les éléments fondamentaux que devraient avoir acquis tous les étudiants au sein d'une même concentration.

Il faut donc resserrer les exigences au secteur préuniversitaire. Ce dernier doit revenir à sa vocation première et véritablement viser la préparation des étudiants pour l'université. La cohérence du système n'en sera que solidifiée et la valeur des études collégiales au secteur préuniversitaire pourra être mieux reconnue.

Proposition no. 6

Il est proposé:

que pour améliorer la formation au secteur préuniversitaire, dans une révision de l'enseignement collégial:

a) **on réduise la banque de cours offerts, en revoyant la pertinence de chaque cours, afin de s'assurer que chaque étudiant d'une même concentration ait reçu une formation comparable et complète;**

b) **on rende obligatoire, pour l'obtention d'un diplôme, la réussite d'un examen synthèse pour chaque concentration.**

5.3 Mesurer la qualité

Nous avons convenu qu'il était nécessaire d'élever le niveau de l'enseignement collégial et d'en rehausser les exigences. Malgré cela, les résultats des efforts déployés demeureraient incertains en l'absence d'évaluation de la qualité dans le réseau collégial. À cet égard, plusieurs réclament depuis longtemps la mise en place d'un véritable mécanisme d'évaluation. C'est même un des principes reconnus de toute administration saine qui tient à améliorer ses résultats.

D'ailleurs, le rapport «Le collège» recommandait en 1975 l'implantation dans les collèges d'un régime d'évaluation «institutionnel». On créa en 1979, le Conseil des collèges avec deux commissions dont l'une fut chargée de l'évaluation. Dès lors, on a privilégié l'auto-évaluation des collèges en regard d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Quant à elle, la commission d'évaluation n'est chargée que d'examiner ces politiques. Ce type d'évaluation est minimal, car il ne permet pas de dégager de perspective d'ensemble et d'identifier clairement et objectivement les faiblesses et les forces des collèges.

Plutôt, les collèges doivent se doter d'outils efficaces pour évaluer et pour améliorer leur enseignement. Puisqu'ils ne le font pas, d'autres s'en chargent et établissent des palmarès des collèges qui ne reflètent pas nécessairement toute la réalité du réseau. Par ailleurs, en publiant certaines statistiques au sein du document intitulé «Regard sur l'enseignement collégial», le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a fait preuve de transparence sur la situation de l'enseignement collégial. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction qui démontre la faisabilité d'une évaluation globale et continue de l'enseignement collégial. Cette dernière doit maintenant être réalisée de façon complète et intégrée, ce qui implique qu'on doit évaluer les programmes et les établissements. Cela sous-tend qu'il faut, dans cette démarche, évaluer ceux qui dispensent la formation.

Il importe donc d'évaluer les programmes car ce sont eux qui permettent aux étudiants d'acquérir leur formation. De même, il est essentiel d'évaluer les établissements puisqu'ils administrent ces programmes. L'évaluation continue de ces deux paramètres permettra d'apporter au fur et à mesure les correctifs nécessaires. Cela évitera que le réseau collégial ne se sclérose et en vienne à susciter une remise en question de son existence. Pour assurer une rigueur et une objectivité de l'évaluation, celle-ci doit être confiée à un organisme externe, au-dessus de tout intérêt particulier.

L'évaluation des programmes et des établissements devra comprendre une évaluation du personnel et, plus spécifiquement, des enseignants. Cet aspect de l'évaluation doit être pris en charge par les collèges. Comme nous l'avons dit précédemment, les contenus et la charge de travail demandés pour un même cours varient souvent d'un professeur à l'autre. De même, les administrations n'ont que peu de contrôle sur l'assiduité au travail et sur la compétence pédagogique des enseignants. Une politique d'évaluation des enseignants, élaborée par un organisme externe puis administrée par les collèges, permettra à ces derniers d'assurer la qualité de l'enseignement et d'intervenir, s'il y a lieu, en imposant des cours de perfectionnement ou en appliquant les mesures disciplinaires appropriées pour ceux qui ne démontrent toujours pas les capacités d'enseigner adéquatement. En définitive, l'évaluation des enseignants sera d'autant plus nécessaire que les résultats des évaluations des programmes et des établissements dépendent en bonne partie de leur compétence.

Bref, l'évaluation de l'enseignement collégial bénéficiera avant tout aux étudiants et plus particulièrement à ceux du secteur préuniversitaire. Pour leurs collègues du secteur technique, le marché du travail constitue en lui-même un mécanisme d'évaluation supplémentaire. Une évaluation continue du système forcera ce dernier à rendre des comptes. Par ses résultats, le réseau collégial devra justifier les sommes qu'on y investit.

Proposition no. 7

Il est proposé:

que dans le cadre d'une révision de l'enseignement collégial, afin de s'assurer de la qualité de la formation:

a) on confie à un organisme externe le rôle d'évaluer de façon continue les programmes et les établissements collégiaux;

b) on demande aux collèges une évaluation périodique des enseignants et du personnel, accompagnée s'il y a lieu, des correctifs nécessaires.

6. Financement du réseau: priorité à l'étudiant

Depuis la création des cégeps, la question de leur financement a sans cesse suscité maints débats. Une réflexion sur l'avenir des cégeps doit nécessairement comprendre une remise en question de certaines pratiques de gestion ainsi qu'un survol des enjeux liés au financement du réseau collégial. À travers cet exercice, il faut garder à l'esprit que l'étudiant est la raison d'être des collèges et doit y demeurer la priorité.

En 1964, le rapport Parent a proposé quatre principes de financement:

1) la gratuité scolaire pour les étudiants;
2) un financement supporté en majeure partie par le gouvernement;
3) une participation des commissions scolaires par l'attribution d'un pourcentage de l'impôt foncier;
4) des dons privés.

La troisième source de financement, l'impôt foncier, n'a jamais été retenue par le gouvernement et n'est toujours pas envisageable puisque le taux d'imposition des contribuables a atteint un seuil critique. Quant à la participation du secteur privé, il n'existe que quelques fondations de petite envergure. C'est là une source de financement qui mérite d'être développée par les collèges, tout comme l'ont fait les universités. Cette avenue sera d'autant plus profitable et intéressante pour les collèges s'ils sont réellement en interaction avec leur milieu.

Conformément aux voeux du rapport Parent, la gratuité du système collégial a été maintenue et en est une des caractéristiques fondamentales. Plus récemment, en 1991, le Conseil supérieur de l'éducation réitérait son appui à la gratuité des études collégiales dans un avis formulé à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il faut reconnaître que l'accessibilité du réseau collégial et l'augmentation du niveau de scolarité de la population québécoise sont les résultats les plus positifs de la création des cégeps.

Plusieurs arguments plaident en faveur du maintien de la gratuité au collégial. D'abord, la réforme collégiale de 1967 a été inspirée par un désir de démocratisation de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, en choisissant de conserver un niveau d'enseignement entre le secondaire et l'université, on ne peut

remettre en cause cette prémisse. D'ailleurs, les principaux pays industrialisés disposent d'un système d'éducation qui garantit la gratuité pendant douze ans, soit l'équivalent d'une première année de cégep. En créant les cégeps, le Québec a choisi de se doter d'un avantage comparatif par rapport à ces derniers. L'imposition de frais de scolarité au collégial irait non seulement à l'encontre de l'évolution du réseau mais serait aussi régressive par rapport à ce qu'offrent les systèmes d'éducation de nos principaux partenaires.

Il importe également de considérer la situation financière des étudiants. Selon une étude du Conseil supérieur de l'éducation effectuée en 1991, quatre étudiants sur dix du niveau collégial considèrent que leur situation financière est précaire. De même, le niveau d'endettement moyen des collégiens, ayant demandé l'aide du régime de prêts et bourses, se situe à 1790 $. Une fois parvenus à l'université, les étudiants sont contraints d'augmenter substantiellement ce niveau d'endettement. En effet, leur dette moyenne accumulée avoisine le triple de celle des étudiants du collégial. En somme, plusieurs diplômés, en plus d'affronter un marché du travail difficile d'accès où la précarité est omniprésente, doivent déjà composer avec un niveau d'endettement considérable. En définitive, l'imposition de frais de scolarité au cégep entraînerait une augmentation inacceptable de leur niveau d'endettement en plus de rendre leur situation financière encore plus précaire.

De façon plus particulière, les étudiants issus de milieux économiquement défavorisés ont déjà besoin d'un soutien financier important, ce que leur accorde présentement le régime d'aide financière. Dans leur situation, l'imposition de frais de scolarité pourrait signifier l'abandon total des études ou une augmentation démesurée de leur niveau d'endettement déjà très élevé.

Par ailleurs, l'imposition de frais de scolarité au collégial pourrait avoir un effet négatif en entraînant le prolongement des études. On a vu précédemment qu'une des principales causes du prolongement indu des études réside dans le fait qu'une majorité de cégépiens combine travail et études. De toute évidence, la fin de la gratuité au collégial pourrait contribuer à accentuer ce phénomène, en forçant les étudiants à rechercher un revenu supplémentaire. Une telle mesure aurait pour effet de contrecarrer nos efforts pour réduire le phénomène de prolongement indu des études.

Même si l'abolition de la gratuité au niveau collégial aurait des conséquences majeures sur la situation financière des étudiants, cette mesure risque de n'avoir aucun impact significatif sur la situation financière des établissements. Puisque l'histoire est garante de l'avenir, nous savons qu'une tendance

incitera les futurs gouvernements du Québec à y trouver plutôt un moyen de couper dans les crédits consentis aux cégeps, comme ce fut le cas avec les universités. De telles coupures ont eu pour effet de neutraliser la contribution financière supplémentaire exigée des étudiants par la hausse des frais de scolarité.

D'autre part, on le sait, le financement des collèges est assuré presque exclusivement par le gouvernement et c'est une responsabilité qu'il doit continuer d'assumer. Les crédits alloués pour l'année budgétaire 1992-93 totalisent 1,32 milliard de dollars. Si, au cours de la dernière décennie, les subventions accordées en dollars constants sont demeurées stables, on constate cependant, une diminution des sommes accordées à l'enseignement collégial par rapport aux dépenses budgétaires du gouvernement québécois. Ainsi, la proportion des dépenses budgétaires totales du gouvernement du Québec consacrée à l'enseignement collégial est passée de 2,95% à 2,46% pour la même période.[2]

Même dans les périodes de restriction budgétaire, il y a des secteurs qui ont des effets structurants et dans lesquels le gouvernement doit investir. L'enseignement collégial entre dans cette catégorie. En ce sens, il appartient au gouvernement québécois de maintenir son engagement financier envers les collèges et d'en assurer le développement. Pour ce faire, il importe d'assurer une gestion plus souple et plus efficace des sommes investies au niveau collégial. Cependant, un obstacle important demeure: la rigidité de conventions collectives. En effet, dans le fonctionnement des collèges, la majeure partie des dépenses est fixe et difficilement compressible. D'une part, il y a l'entretien des immobilisations et d'autre part, la masse salariale des employés des collèges. Or, les conditions de travail de ces employés sont régies par des conventions collectives nationales, négociées par le gouvernement. Sans remettre en cause l'échelle salariale des professeurs et des autres employés, il faut plutôt remettre en question leur sécurité d'emploi absolue.

Dans un contexte de rareté des ressources et de recherche d'efficience, et dans une société en profonde mutation où personne dans le secteur privé ne se voit accorder un emploi à vie, la sécurité d'emploi absolue apparaît dépassée. Ce type de gestion des ressources humaines empêche les administrateurs des collèges de prioriser vraiment la formation, les services aux étudiants et la santé financière de leurs établissements. En effet, ils doivent composer avec la permanence de personnel qui est, soit

2 Conseil des Collèges, L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation, Québec, Publications du Québec, 1992, p.334.

excédentaire, soit attitré à des secteurs d'enseignement spécifiques. On estimait, en 1990, que plus d'un professeur sur dix était en disponibilité et que 25% d'entre eux l'étaient depuis plus de cinq ans. Même si de récentes données indiquent une certaine diminution du nombre d'enseignants en disponibilité, la rigidité des conventions collectives rend récurrent, au gré des années, le risque d'amplification de ce gaspillage de fonds publics. Ce sont là des ressources qui ne servent certainement pas le meilleur intérêt des étudiants.

Par ailleurs, l'abolition de la sécurité d'emploi absolue permettrait de répondre à une inéquité flagrante. En effet, la permanence d'emploi a conféré des acquis à une catégorie d'enseignants qu'il s'avère difficile, sinon impossible, de donner aux nouveaux enseignants. Cette inéquité n'ira qu'en s'accroissant avec le vieillissement du corps professoral puisque plusieurs seront appelés à prendre leur retraite sous peu.

Dans la même veine, l'abolition de la sécurité d'emploi absolue permettrait d'instaurer une certaine souplesse dans l'administration des collèges. Cette souplesse est plus que jamais nécessaire pour favoriser une adaptation constante de ces derniers afin de répondre aux besoins des étudiants et d'un marché du travail de plus en plus exigeant.

La question du financement des collèges impose une vision à long terme et non une vision à court terme qui ferait fi des vrais problèmes. Pour améliorer la situation financière des collèges, il faut plutôt assurer une plus grande souplesse dans l'administration des ressources humaines. On offrirait ainsi aux dirigeants des collèges une capacité de gestion accrue, ce qui entraînerait inévitablement une plus grande productivité, donc une meilleure utilisation des ressources au service des étudiants. Parallèlement à cela, un maintien de l'engagement ferme du gouvernement du Québec envers le financement de l'enseignement collégial demeure une condition essentielle de la santé du réseau.

Proposition no. 8

Il est proposé

que dans le cadre d'une révision de l'enseignement collégial où l'étudiant est la priorité:

a) les principes actuels de financement des cégeps soient maintenus, notamment la gratuité des études collégiales pour les étudiants;

b) le gouvernement du Québec s'engage à développer, en collaboration avec les représentants du milieu du travail, une formule afin de mettre fin à la sécurité d'emploi absolue pour les employés des cégeps.

Conclusion

En 1992, les cégeps célèbrent le 25ième anniversaire de leur création. Cet anniversaire est marqué par une réflexion profonde sur leur expérience, leurs succès, leurs ratés ainsi que le virage qu'ils doivent entreprendre pour répondre à des réalités qui sont bien différentes de celles d'il y a 25 ans.

Pour faire face à la mondialisation des échanges commerciaux et à une compétitivité accrue, l'enseignement collégial devra offrir aux jeunes du Québec une formation adéquate et plus rigoureuse. Pour ce faire, il faudra resserrer les exigences au niveau préuniversitaire, améliorer les mécanismes d'évaluation des établissements et renforcer la formation de base. Quant à la formation technique, elle devra être mieux branchée sur le marché du travail et impliquer davantage les entreprises.

La Commission-Jeunesse veut aussi faire du cégep un partenaire privilégié de développement économique du Québec. À cette fin, le cégep devra se retrouver au carrefour des stratégies gouvernementales comme la politique de développement industriel ainsi que celles de la formation de la main-d'oeuvre et du développement régional.

La priorité du réseau de l'enseignement collégial doit toujours demeurer l'étudiant. Cela doit se concrétiser tant au chapitre de la réussite scolaire qu'au chapitre du financement du réseau. Sur ce plan, on doit permettre une plus grande souplesse dans l'administration des collèges. Cette souplesse est nécessaire pour canaliser le maximum de ressources vers l'étudiant, avec comme objectif de maximiser la qualité de la formation. Elle est d'autant plus nécessaire pour assurer une meilleure santé financière du réseau collégial.

Les cégeps sont l'un des fruits de la Révolution tranquille. À l'époque, on voulait doter le Québec d'un outil capable de répondre aux besoins en matière de formation post-secondaire. Un quart de siècle plus tard, l'économie québécoise a changé, les besoins de formation aussi.

À travers l'histoire, le Parti libéral du Québec a toujours travaillé à notre développement économique. Dans le même esprit, à l'heure où la formation devient une priorité incontournable, la Commission-Jeunesse propose qu'en misant sur l'expérience des 25 dernières années et sur les structures en place, on effectue une révision en profondeur de l'enseignement collégial.